

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 4 décembre 2017 à 19h30**

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEST, MME Josette GUERRIER Adjoints au Maire.

MMES Pascale LABART, Sandrine TESTAS, Marie LABROSSE, F EYRAUD, Emmanuelle CARGNELLI, MM Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):**. Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Pascale LABART)

**Secrétaire de séance** : MME Josette GUERRIER

**Convocation faite le** : 28 NOVEMBRE 2017      **Publiée le** : 28 NOVEMBRE 2017

Concernant le compte rendu du conseil du 2 octobre 2017,

- a) Rectification sur le point n° IV, Cimetière : Décision d'équiper les futures tombes de caveaux préfabriqués.

Après en avoir délibéré le conseil décide à 13 voix POUR, 2 voix CONTRE, 0 ABSTENTION de faire une étude financière pour une tranche (une dizaine de concessions).

- b) Concernant le procès-verbal du 6 novembre 2017

Un conseiller demande une rectification sur son intervention point 9 –financement de l'espace multi-loisirs- qui n'a pas été retranscrite pleinement.

La rectification est faite en ce sens. Que l'APD (avant-projet détaillé) de ce projet soit présenté en totalité et en détail dans un conseil municipal, pour être vérifié une dernière fois dans le détail, voire corrigé, complété (sans remise en question de l'essentiel du projet bien sûr) et pour une information complète et transparente de l'ensemble des élus municipaux appelés à le voter en toute connaissance de cause.

Le compte rendu du 6 novembre 2017 est accepté à l'unanimité.

### **I – INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le receveur municipal perçoit une indemnité annuelle pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qu'il fournit à la commune.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, M. Patrick FILLON a été remplacé dans ses fonctions par Mme Béatrice GONZALES, M. le Maire propose d'attribuer au nouveau receveur une indemnité de conseil au même taux de 70% par an. Ainsi, pour l'année 2017, cette indemnité sera versée à chaque trésorier au prorata temporis, soit 240 jours pour M. Patrick FILLON et 120 jours pour Mme Béatrice GONZALES.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition d'indemnisation.

### **II ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES PROPRIETAIRES CONCERNES POUR LA REALISATION DE L'ESPACE MULTI-LOISIRS**

Dans le cadre du projet de l'espace multi-loisirs et du droit de passage de propriétaires riverains sur le stade, Monsieur le Maire propose de céder une partie de la parcelle A129 à ces propriétaires riverains afin de pérenniser le droit de passage et l'accès à la parcelle

AI28, en échange d'une emprise sur la parcelle AI30 appartenant aux mêmes propriétaires.

Une parcelle de 16m<sup>2</sup> sera aussi détachée de la parcelle AI30 le long de la rue de la Saône au profit de la commune pour l'implantation d'un équipement public.

Commune, terrain cadastré AI29 pour une surface de 388m<sup>2</sup>

Propriétaires riverains, terrain cadastré AI30 pour une surface de 332m<sup>2</sup> plus 16m<sup>2</sup>.

L'échange se fait sans soulte.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'échange de terrains sans soulte,
- 2) de signer ledit acte à venir, ainsi que les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux points.

### **III – MODIFICATION RIFSEEP**

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nouvelle délibération suite au changement de grade d'un agent de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité cette nouvelle délibération.

### **IV – PAIES à Façons**

La réalisation des paies est de plus en plus technique et va encore se compliquer avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui entre en vigueur le 1 janvier 2019.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation paies informatisées.

L'objectif de cette mission est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Vu l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal, de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conclure la convention correspondante.

Le conseil Municipal après avoir délibéré décide à 13 voix pour, 1 Abstention, (Jean Barthomeuf) 0 voix contre, (Monsieur le Maire, Président du Centre de Gestion de l'Ain ne prend pas part au vote)

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposé par le Centre de Gestion de l'Ain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Ain.
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,

### **V – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE**

Le nombre de dimanches travaillés est porté de 5 à 12 au maximum par an. Cette disposition s'applique à compter de 2016.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis de l'organe délibérant qui pour St Bernard est la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

BHNS : un bus à haut niveau de service en site propre est à l'étude pour relier Lyon à Trévoux. Ce type de transport lourd de voyageurs aura un impact sur les habitudes des habitants des communes avoisinantes. Le Maire informe le Conseil qu'il a adressé une lettre au Président de la CCDSV afin de lui demander d'associer les Maires de la Communauté au projet du BHNS (tracé, arrêts, implantation des parkings relais, adaptation des lignes Saônibus pour connecter les communes et zones d'activité aux arrêts du BHNS, ...)

SIEA : F Patin fait part au conseil de l'évolution juridique et financière du SIEA. Il précise que le développement de la fibre sera accéléré.

PLU : L'enquête publique suite à la modification du plan local d'urbanisme se déroulera du lundi 11 décembre 2017 au samedi 20 janvier 2018.

Assainissement : une réunion sur le déploiement de l'assainissement collectif sur le secteur Cerves et Carre s'est tenue mardi 28 novembre avec les riverains concernés. Cette première tranche de travaux se déroulera en 2018.

8 décembre illuminations : rendez-vous à la maison de retraite Utrillo à 17h pour allumer les lumignons avec les résidents.  
18h vin chaud, marrons sous la halle, à l'espace Chabrier.

Le Saônibus, carte OURA gratuite jusqu'au 31 décembre 2017.

Union sportive du Formans : vente et dégustation d'huitres et crevettes le 16 décembre 2017, devant les commerces.

La réunion de présentation APS (avant-projet sommaire) du projet Espace Multi Loisirs avec les associations était très intéressante. Les associations ont posé des questions et indiqué leurs besoins.

Prochaine réunion de la commission travaux le 14 décembre 2017.

Repas des anciens : 64 personnes étaient présentes au repas offert par le CCAS. Journée conviviale et festive.  
Pour les personnes qui ont fait le choix du colis, ceux-ci seront distribués avant les fêtes de Noël.

Vœux du Maire : dimanche 21 janvier 2018 à 11h00 au Mille Club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33

**Prochain conseil municipal : Lundi 15 janvier 2017 à 19h30**